



COMMISSION DES MESURES PHYTOSANITAIRES

Treizième session

Rome, 16-20 avril 2018

Rapport de la Présidente de la Commission des mesures phytosanitaires (CMP)

Point 6 de l'ordre du jour

Document élaboré par la Présidente de la CMP

1. Le présent rapport est le dernier que je rédige en tant que Présidente de la CMP. Cela a été pour moi un honneur d'assumer cette fonction et de piloter l'évolution et la croissance en cours de la CIPV.
2. Je suis particulièrement reconnaissante à mes collègues du Bureau pour leur soutien et pour la volonté qu'ils ont de consacrer leur temps et leurs efforts à faire avancer les travaux de la CMP. Je salue également M. Xia et le Secrétariat, et les remercie sincèrement, pour leur capacité de concentration et l'action qu'ils mènent aux fins de coordination et de travail sur les priorités de la Commission. Nous avons enregistré des progrès importants sur de nombreuses initiatives ces deux dernières années, qui n'auraient pas été possibles sans une définition transparente des priorités, la définition des résultantes, une planification solide, une gestion efficace et l'accès aux ressources internes et externes.
3. Les processus de budgétisation et de planification du Secrétariat continuent d'évoluer et serviront de base pour mettre en place les actions et atteindre les résultantes prioritaires et solliciter des contributions extrabudgétaires. Selon moi, il faut encore stabiliser le financement des activités de base et la dotation en personnel du Secrétariat et mettre pleinement en œuvre les conclusions convenues de l'évaluation relative au renforcement du Secrétariat. Les changements apparus récemment dans les rôles au sein du Secrétariat offriront assurément des possibilités d'innovation et de nouvelles perspectives, et j'espère que la nouvelle équipe dirigeante s'efforcera de concrétiser la vision issue de cette évaluation. Je souhaite à Avetik Nersisyan la bienvenue au sein de l'équipe du Secrétariat et plein succès dans sa mission. Je remercie aussi Brent Larson et Orlando Sosa pour les contributions considérables qu'ils ont apportées, respectivement dans l'établissement de normes et le renforcement des capacités/la mise en œuvre, pendant de très nombreuses années.

Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires. La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur internet, à l'adresse www.fao.org.

4. De mon point de vue, la CIPV a amorcé, ces quelques dernières années, une transition: à l'origine organisation d'établissement de normes, elle s'apprête à devenir la future organisation mondiale pour la santé des plantes. Le Cadre stratégique 2020-2030 a commencé à refléter cette ambition au moyen d'une série d'initiatives qui positionneront la CIPV comme le centre de coordination mondial pour la santé des plantes et le moteur de l'action visant à réduire les incidences des organismes nuisibles aux plantes sur la sécurité alimentaire, le commerce et l'environnement. Je vois dans le Cadre plus un objectif qu'une feuille de route, qu'il faudra en outre adapter au fil du temps afin de répondre aux changements qui surviendront dans notre environnement de travail. Nous devons régulièrement prendre du recul et regarder vers l'horizon afin de revoir et d'adapter notre orientation pour qu'elle soit adaptée à ce rôle futur. Il n'existe tout simplement aucune autre organisation mondiale qui puisse assumer effectivement le rôle de chef de file dans le domaine phytosanitaire, et l'Année internationale de la santé des végétaux devrait nous servir de tremplin pour concrétiser cette vision.

5. Les progrès réalisés s'agissant de la plateforme e-Phyto, qui a permis de transmettre des informations phytosanitaires, constituent un grand pas vers l'harmonisation de la certification électronique au niveau mondial. Je remercie sincèrement le Groupe directeur e-Phyto et tous les intervenants de nous avoir fait autant progresser. Mais nous ne devons pas oublier qu'il s'agit seulement de la première étape et que nous devons en franchir beaucoup d'autres pour faire adopter la solution e-Phyto au niveau mondial. Je crois qu'il est temps que la CMP prenne le contrôle du programme de mise en œuvre et adopte un plan d'action quinquennal. Les principaux éléments de ce plan seront: la mise en production des outils électroniques issus du projet pilote financé par le STDF, l'approbation du modèle d'activité e-Phyto, des documents de support pour aider les parties contractantes à mettre en œuvre la solution et à l'intégrer dans leurs activités, et enfin l'administration et l'entretien continus de la solution sous l'autorité de la CMP. Tout cela nécessitera la poursuite du financement jusqu'à ce que le modèle d'activité soit approuvé et assure le fonctionnement d'e-Phyto. Il sera essentiel de respecter les principes de transparence et de responsabilité s'agissant des actions, des budgets et des dépenses pour faire en sorte que les donateurs continuent d'investir dans e-Phyto, et il faudra intégrer ces disciplines dans les dispositions finales de gouvernance et de surveillance.

6. L'obtention d'un financement durable pour la CIPV restera un défi pour le Secrétariat et le Bureau. Des efforts ont été consentis en vue de simplifier la donation de fonds pour des activités de projet et des activités extrabudgétaires, mais je ne vois aucune solution permanente en dehors des contributions obligatoires. La définition de contributions supplémentaires pour chaque partie contractante semble être dans une impasse, et chaque pays devra donc continuer de contribuer comme il le peut aux aspects du programme de travail qui sont les plus intéressants pour lui. Le mécanisme de financement par projet a permis de soutenir l'Équipe spéciale sur les conteneurs maritimes, par l'obtention de contributions en espèces et en nature qui ont pris la forme d'un coordonnateur payé par le secteur et du financement des réunions annuelles. Ce mécanisme permettra de soutenir les projets dont l'horizon temporel et les résultats attendus sont définis. Il ne financera pas des postes supplémentaires au Secrétariat en vue de faciliter les activités qui ne relèvent pas des fonctions essentielles de ce dernier, financées sur le programme ordinaire de la FAO. J'encourage les parties concernées à poursuivre les discussions en vue de trouver d'autres solutions pour garantir la pérennité du financement.

7. Je suis certaine que M. Xia évoquera les succès de 2017 dans son rapport, mais j'aimerais de nouveau remercier le Gouvernement de la République de Corée, la FAO et le comité d'organisation d'avoir fait de la première session de la CMP tenue en dehors de Rome une remarquable réussite.

8. La première réunion du Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités est une étape importante pour la CIPV. Je souhaite féliciter les membres du Comité pour leur désignation et leur souhaite plein succès dans l'élaboration de leurs méthodes et programme de travail. J'attends également avec intérêt de voir les progrès que les actions de l'Équipe spéciale sur les conteneurs maritimes permettront d'accomplir dans la réduction de la contamination de ces conteneurs.

9. Il faudra progresser sur un certain nombre de problèmes d'apparition récente en vue de réduire les déplacements internationaux des organismes nuisibles aux plantes. Le déplacement des marchandises par l'intermédiaire du commerce électronique ou de l'internet présente des risques phytosanitaires importants, en particulier s'agissant de leur détection et de la coopération avec les sites de commerce en ligne. Cette situation exige une solution mondiale, étant donné qu'aucun pays ne peut s'y attaquer seul. La ratification de l'Accord sur la facilitation des échanges et la possibilité de collaborer avec d'autres organismes actifs aux frontières, qui ont un intérêt similaire dans le commerce électronique, arrivent à point nommé, et nous devrions œuvrer activement à la mise en œuvre de l'AFE dans la mesure où il est pertinent pour nos objectifs. J'aspire à mettre en œuvre un plan d'action de projet, similaire à celui qui a été défini pour les conteneurs maritimes, en vue de guider les travaux concernant le commerce électronique. Je suis certaine qu'il sera possible d'intégrer dans ce plan des activités sur lesquelles certaines parties contractantes progressent déjà.

10. Une proposition de recommandation de la CMP sur l'utilisation du séquençage de nouvelle génération comme outil diagnostique appelle l'attention des parties contractantes sur cette nouvelle technologie. Je vous encourage à participer aux discussions sur les avantages et les risques potentiels de cette innovation, mais aussi à réfléchir à la façon dont nous devrions recenser plus activement les nouveaux outils qui nous aideront dans notre travail.

11. Enfin, je tiens à remercier toutes les personnes qui ont contribué à faire de 2017 une année particulièrement réussie. Certains vieux amis sont partis, et nous accueillons de nouveaux collègues. Comme je l'ai rappelé l'année dernière, nos activités impliquent plusieurs centaines de personnes et en touchent bien plus encore. Sans cet engagement et cet investissement volontaires, nous serions incapables d'accomplir autant de choses. Je salue aussi la générosité des donateurs et des parties contractantes, qui donnent des fonds ou d'autres ressources pour les activités de la CIPV.

12. La CMP est invitée à:

- 1) *prendre note* du rapport de la Présidente de la CMP.